

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GREOUX LES BAINS**

Date de convocation

12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2022 / 10

OBJET : Décision modificative N°1 - 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GREOUX-LES-BAINS dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Josette LAUVERGNIAT.

Etaient présents : Danielle CASALE, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Françoise MARQUE, Joëlle NARD, Anne-Marie PERRON, Yvette SIAS.

Etaient absents : Paul AUDAN ayant donné pouvoir Josette LAUVERGNIAT, Philippe CERETTA, Jacques FERRAUD, Nathalie PONCE-GASSIER, Nicole VENTEUX.

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que suite à certaines recettes et dépenses non prévues au budget prévisionnel, il y a lieu d'effectuer une décision budgétaire modificative sur l'exercice 2022.

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
01 - 6156 - Maintenance	+ 100	
011 - 6251 - Voyage et déplacement	+ 150	
65 - 6558 - Autres contributions obligatoires	+ 1 000	
012 - Charge du personnel	+ 14 110	
70 - 7031 - Concession cimetièrre		+ 1 000
70 - 706 - Prestation de services		+ 280
74 - 7473 - Département		+ 12 390
75 - 758 - Produits de gestion courante		+ 1 690
TOTAL	+ 15 360	+ 15 360

Le Conseil d'Administration, l'exposé de la Vice-Présidente entendu, et après délibération, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** les inscriptions budgétaires ci-dessus pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 19 décembre 2022.

Le Président du CCAS,



Paul AUDAN